



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 FEVRIER 2026 – 20h30

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de février à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal 29/01/2026

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET M. Anthony CUNHA ; Mme. Elodie MARION.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique CHEVRON

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Mme Claudie BARCET ; Marianne MASSON ; M. Maurice PETRE.

ORDRE DU JOUR

- Validation compte rendu du 08/01/2026
- Choix des entreprises pour le marché du city-stade
- Approbation du règlement du cimetière
- Critères d'attribution des aides sociales
- Convention à passer avec le département pour une mission de maîtrise d'œuvre.
- Vente des appartements VENET
- Bilan 2025 de la bibliothèque
- Demandes diverses de subventions
- Bilan de fin de mandat
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08/01/2026

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DU CITY-STADE

La commune a reçu 3 offres pour le marché de travaux du city-stade. Monsieur le Maire présente l'analyse des offres aux membres du conseil. Ainsi que le résultat des négociations qui ont eu lieu.

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise FONT TP et de retenir l'option1 (sols souples) pour un montant total de 140 332,50€.

APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Marie Dominique CHEVRON et Marie-Thérèse FAYOLLE présente le travail qu'elles ont fait pour rédiger un règlement pour le cimetière communal. Il est demandé aux membres du conseil s'ils ont des remarques à faire sur ce règlement.

Celui-ci est validé à l'unanimité.

INSTAURATION D'UN DISPOSITIF D'AIDES SOCIALES COMMUNALES D'URGENCE

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 09/10/2025, le CCAS a été dissous au 31/12/2025 et que suite à cette dissolution, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Afin que la commune puisse mettre en place un dispositif d'aides sociales à caractère exceptionnel et d'urgence destiné à répondre à des situations sociales critiques ponctuelles rencontrées par des administrés résidant sur la commune et pour respecter le secret de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel, il est décidé d'autoriser le Maire, après avoir consulté la commission sociale communale d'accorder des aides financières directes ou la prise en charge de factures urgentes.

Il est décidé que le montant maximum de l'aide individuelle est fixé à 1000€ par demandeur et par an dans la limite du budget communal voté.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE A PASSER AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a fait appel à l'agence technique du département pour faire des études pour ralentir les véhicules aux entrées de village sur la route d'Yzeron et la route de la Chapelle sur Coise.

Il convient désormais de signer une convention avec eux pour qu'il s'occupe de la maîtrise d'œuvre afin de lancer les travaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention de maîtrise d'œuvre.

VENTE DES APPARTEMENTS VENET

Les skydômes sur la terrasse des appartements ont été rebouchés. La signature de la vente aura lieu fin février ou début mars.

BILAN DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire présente le bilan de la bibliothèque pour l'année 2025.

Il rappelle au conseil municipal que la commune verse une subvention annuelle de 2 500€ à l'association en charge de la bibliothèque.

Le conseil approuve le renouvellement de cette subvention pour 2026

DEMANDES DIVERSES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les diverses demandes reçues en mairie :

- BTP/CFA : refusée
- MFR de Anses : refusée
- BUHL : 40€ par joueur soit 280€ pour 7 joueurs
- Agriculture jeune pour la fête de l'agriculture : refusée car ne se déroule pas sur Duerne
- Association de la prévention routière : refusée

BILAN DE MANDAT

Le Maire fait un bilan financier sur le mandat qui se termine :

- De nombreux projets réalisés :
 - o Restauration de l'église
 - o Nouveau quartier et place de l'église
 - o Pôle sportif (incluant les vestiaires, parking, terrain rugby, et city-stade qui se terminera en juin)
 - o Acquisition du garage VENET – revente des appartements et création Pause Duernoise
 - o Rénovation de la salle associative
 - o Création de 2 commerces « rue de la mairie »
- Une épargne en légère baisse entre début 2020 et fin 2025 mais qui repart à la hausse début 2026 car la commune va recevoir tous les soldes de subventions et la vente des appartements VENET » va se concrétiser.
- Un endettement de la commune qui a augmenté d'environ 70 000€ avec un nouvel emprunt pour le pôle sportif et plusieurs emprunts qui se sont terminés.

☐ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait un rapport de plusieurs projets en cours à la communauté de communes :
 - Zone de loisirs de Hurongues
 - La baignade naturelle devrait ouvrir pour l'été 2026
 - Une réfection des terrains de tennis est prévue
 - Une nouvelle délégation de service public (DSP) va être créée pour le camping
 - Des travaux sur le chauffage de la piscine auront lieu cet été
 - Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un terrain de Paddle.
 - Un projet de vélorail dans la vallée de la Brévenne est en cours de réflexion pour relier Ste Foy l'Argentière et la Giraudière
 - Le SYTRAL va mettre en place des mini-bus de 9 places pour relier les communes sans transports en commun pour rejoindre les grands axes desservis par les bus.
- **La date de la prochaine réunion de conseil municipal n'a pas été fixée. Elle sera fixée par la nouvelle équipe.**

Fin de séance à 21h40

Le Maire,
Benoit VERNAISON

Affiché en Mairie le 6 avril 2026